



A FONDATION COMPÉTENCE DE BASE - 1 & 2

LE/ LA COACH

1 FAIT PREUVE D'ÉTHIQUE DANS SA PRATIQUE

Définition : Le coach comprend et applique de façon cohérente et systématique les normes éthiques et les normes du coaching.

Comportements conformes

- Démontrer une solide compréhension et une adhésion au code de déontologie de l'ICF.
- Rester systématiquement dans le rôle du coach, en démontrant sa connaissance de la manière de structurer une conversation de coaching et en restant concentré sur les questions futures et présentes.
- Utiliser des compétences clés en matière de coaching, telles que la confiance, la présence, l'écoute active et la prise de conscience, afin de faciliter les propres réflexions du client.

Comportements non conformes

- Le coach enfreint clairement le code de déontologie de l'ICF.
- Le coach se concentre principalement sur le fait de dire au client ce qu'il doit faire ou comment le faire (mode conseil). Ou si la conversation est principalement basée sur le passé, en particulier le passé émotionnel (mode thérapeutique).
- Le coach donne principalement des conseils ou dit au client ce qu'il doit faire tout au long de la session.

2 INCARNE UN ÉTAT D'ESPRIT COACHING

Définition : Le coach s'engage dans un apprentissage et un développement personnels et professionnels continus en tant que coach. Le coach travaille avec des superviseurs ou des mentors en coaching selon les besoins. Et développe et entretient un état d'esprit ouvert, curieux, flexible et centré sur le client.

Ces éléments s'acquièrent au cours du parcours professionnel d'un coach et ne peuvent être pleinement appréhendés à un moment donné. Votre compréhension de cette compétence est évaluée lors de l'examen écrit d'accréditation de l'ICF.

Traduit et adapté de la publication en octobre 2025 par ICF des MCC Minimum Skills Requirements